



Contrat de bail de location

Par **Perini chantal**, le **28/12/2016** à **05:16**

Bonjour à vous tous , je suis ùne dame handicapé j'ai la chance n'avoir un petit appartement. Ne pouvons pas me déplace , mon fils agee de 20 ans. A fait visitée cette appartement , le 12 12 2016. Sauf mauvaise personne face à lui .cette personne lui a fait signe un contrat de location sans mon accord . Es- normal ? Ma propre signature n'existe pas ,plus suite à un cancer j'ai fait une donation à mon autre fils qui a l'époque y a plus de 20 ans désirait être justement avocat . Donc il la a l'usufruit , nous sommes propriétaire tout les deux. J'aimerais simplement savoir si je peux conteste le contrat de location (bail). Doige porte plainte ? Quel recours puige avoir, s v p ? Cette homme raison de plus à rempli à ma place, ce bail plus avec bcp d'abus , il c'est même permis de baissé le loyer . 30m2 tout meublé du sol au plafond tout propre avec beaucoup de chose neuf , il a meme le courant et le chauffage qu'il n'a pas mis à son non. depuis maintenant 10 jours vie sur mon dos . Puige arrête le courant ? Il ma fourni aucun papier . Juste une photo copie de son passeport évidemment pas français . ùn chèque de loyer deux 15 jours , plus ùn mois de caution non encaissable pas avant janvier. Vous voyer le personnage il a meme appliqué c'est propre règle . Il devais rester 15 jours , Mon fils se trouve dehors pour la reprise des coures, Etudiant , il vivait dedans avant les vacances de Noël . Que puige faire je ne suis plus il c'est approprié carénant de mon appartement, le commissariat ne puis intervenir, raison se trouve dans un petit résidence , il veux aucun contacte téléphonique. Mon fils qui a 20 ans en a peur . Aider moi (j'ai appelle un avocat. Comme je ne puis me déplacer cette avocat. Me demande 1800 euros pour une procédure de justif ., pour venir chez moi ,j'ai pas les moyens juste pour vivre ma pension d'andicape Merci d'avance pour toute les personnes qui pourrons m'offrir a des réponses positif